



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 7 MAI 2019

| | |
|----------------------|---------------|
| Membres en exercice: | 18 |
| Membres présents : | 15 |
| Votants : | 15 |
| Convocation: | 25 avril 2019 |
| Affichage : | 25 avril 2019 |

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à 20h, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents : Mmes Marina BONNAUD, Liliane BOUTET, Cosette BOUYER, Carole FILLONNEAU, Carole MENDES DA CUNHA, Gabriela PICARD, Angèle RENAUD, Sylvette REMBERT, MM. Philippe CARBONNE, Alain CASTEL, Gilbert DELACOUR, Roger GERVAIS, Thierry PANNETIER, Denis ROBERT et Christian TILAUD

Etaient absents : MM. Thomas BALANGE, Jordan BEN HADJ; Mme Méлина TARERY

Secrétaire de séance : Thierry Pannetier

DÉLIBÉRATION N°1 – Bail d'habitation pour le logement rue des Écoles

Le bâtiment de l'ancienne bibliothèque et de l'ancien local des associations a été réaménagé par les agents du service technique communal en un appartement.

Cette rénovation devait permettre à la commune de le louer.

La superficie totale est de 70 m².

Le prix proposé à la location est de 560 euros par mois, hors charges.

Le maire demande par conséquent au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail d'habitation pour ce logement.

Par 15 voix, le conseil autorise le maire à signer un bail d'habitation (contrat de location) pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2019.

DÉLIBÉRATION N°2 – Subventions 2019

Lors du vote du budget principal en réunion du 13 mars 2019, le tableau des subventions 2019 avait été présenté sans faire l'objet d'une délibération. Il figure en annexe du budget principal.

Le maire demande au conseil municipal de valider le détail de la ligne budgétaire 6574 :

| Tiers article 6574 | Total HT |
|---------------------------------------|-----------------|
| ASSOCIATION FIGURINES D'AUNIS | 300,00 |
| ACCA SAINT MÉDARD D'AUNIS | 300,00 |
| ASSOCIATION APE ENSEMBLE | 300,00 |
| ASSOCIATION CLUB SOURIRE D'AUTOMNE | 300,00 |
| ASSOCIATION FEELING DANSE | 300,00 |
| ASSOCIATION FEP FOURMILIERE | 300,00 |
| ASSOCIATION AC3S | 50,00 |
| ASSOCIATION SMAF | 300,00 |
| ASSOCIATION STUDIO DES ARTISTES | 300,00 |
| CHAMBRE DES METIERS Charente-Maritime | 462,00 |
| CHAMBRE DES METIERS Deux-Sèvres | 100,00 |

| | |
|--|-----------------|
| MAISON FAMILIALE RURALE | 50,00 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ST MEDARD D'AUNIS | 300,00 |
| SAINT MÉDARD D'HIER A AUJOURD'HUI | 300,00 |
| COMITÉ DES FÊTES MUNICIPALES | 3 500,00 |
| COLLÈGE DULIN AIGREFEUILLE | 200,00 |
| Sous-total | 7 362,00 |
| CCAS DE ST MÉDARD D AUNIS article 657362 | 2 500,00 |
| Total | 9 862,00 |

Par 15 voix, le conseil municipal valide le détail des subventions communales attribuées au titre du budget principal de l'exercice 2019, annexe du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°3 – Dénomination de rue : chemin de la Traverse

Le chemin de contournement qui se situe au sud du bourg, entre le lotissement du Valpastour - rue du 19 mars 1962 et la VU 202 à proximité la salle polyvalente, n'a pas été dénommé.

Le nom de chemin de la Traverse est proposé.
Sa longueur est de 220 mètres.

Le maire demande au conseil de valider cette dénomination de voie.

Le conseil par 15 voix valide la proposition de dénomination du chemin de la Traverse.

Questions diverses

L'inauguration du city stade aura lieu le samedi 8 juin 2109 à 10h45